

Organisateur : **AMICALE DES EMPLOYES COMMUNAUX DE LA VILLE D'ERQUY**

Adresse : 11, square de l'hôtel de Ville 22430 Erquy
Tél. : 07-82-21-65-86

Attestation sur l'honneur – Inscription Vide-greniers
Personne Physique

Se déroulant le Dimanche 7 juin 2026, boulevard de la Mer à ERQUY

Je soussigné (e),

Nom Prénom

Né (e) le à Ville Département

Adresse

CP Ville

Tél Email

Titulaire de la pièce d'identité n°

Passport / Carte nationale d'identité / Permis de Conduire

(rayer les mentions inutiles)

Délivrée le par la préfecture de

Désire louer mètres, à **3,5 € le mètre linéaire**.

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant (e),
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du Code du Commerce),
- Qu'il s'agit de ma première participation à un vide-greniers au cours de l'année civile ou
- Avoir déjà participé à une manifestation de même nature le ... à

Fait à Le

Signature

Ci-joint le règlement de d'une longueur de mètres. € pour un emplacement

Règlement par chèque à l'ordre de :

« *Amicale des Employés Communaux de la Ville d'Erquy* »

Attestation devant être transmise à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la commune d'organisation.

Inscription avant le 02 juin 2026.

Toute demande incomplète ne pourra être prise en compte

Amicale des **Employés Communaux de la Ville d'Erquy**
Siège social : 11, Square de l'Hôtel de Ville 22430 Erquy
Tél. : 07-82-21-65-86

RÈGLEMENT

Article 01 : Le vide-greniers est ouvert à tous, particuliers et associations, en vue de vendre exclusivement des objets d'occasion. L'organisateur refusera la vente d'objets neufs, d'objets pouvant être considérés comme des armes, de denrées périssables.

Article 02 : L'emplacement est vendu 3,5 € le mètre pour une profondeur de 1,50 m.

Article 03 : Chaque exposant doit présenter une pièce d'identité. A défaut, il se verra refuser l'inscription.

Article 04 : L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature pouvant nuire au bon déroulement de ce vide-greniers.

Article 05 : L'inscription n'est prise en compte qu'au moment du règlement et aucun remboursement ne sera effectué.

Article 06 : Les exposants sont responsables de la vente des objets déballés et de leur matériel. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou toutes autres détériorations.

Article 07 : Le vide-greniers est ouvert de 9h00 à 19h00.

Article 08 : Les exposants s'engagent à rester jusqu'à 18h00.

Article 09 : Les exposants s'engagent à respecter les numéros d'emplacement attribués et les limites de leur emplacement.

Article 10 : Les emplacements devront être libérés pour 19h30 et nettoyés de tous déchets. Les objets invendus ne devront en aucun cas être laissés sur place.

Article 11 : L'association se réserve le domaine de la buvette et de la restauration.

Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation

Erquy

Dimanche

Boulevard de la mer

VIDE

GRENIERS

7 juin

2026

AUTORISATION : 03-2026-VGB

OUVERT AUX
PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS
DE 9h00 à 19h00
(3,5 € le mètre linéaire)

Restauration sur place
Galettes-saucisses, sandwiches, frites,
Crêpes, gâteaux, buvette

Tél. : 07-82-21-65-86

Bulletin d'inscription au dos

**Gabarit véhicule pour placement
car certains parkings avec portique**

Nom – Prénom :

Marque et type de véhicule (voiture, camion etc...) :

Hauteur :

Longueur :

**Gabarit véhicule pour placement
car certains parkings avec portique**

Nom – Prénom :

Marque et type de véhicule (voiture, camion etc...) :

Hauteur :

Longueur :

**Gabarit véhicule pour placement
car certains parkings avec portique**

Nom – Prénom :

Marque et type de véhicule (voiture, camion etc...) :

Hauteur :

Longueur :

**Gabarit véhicule pour placement
car certains parkings avec portique**

Nom – Prénom :

Marque et type de véhicule (voiture, camion etc...) :

Hauteur :

Longueur :
